



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: [secretariat@psn.ch](mailto:secretariat@psn.ch)

site web: <http://www.psn.ch>

## **Communiqué de presse**

### **Projet de décret sur l'introduction du système proportionnel pour l'élection de la députation neuchâteloise au Conseil des Etats**

*Le mode d'élection de la députation neuchâteloise au Parlement fédéral devrait garantir une représentation fidèle des forces politiques du Canton. Telle a toujours été la conviction du parti socialiste neuchâtelois.*

L'élection du Conseil national, selon le mode de la proportionnelle, répond à cet objectif. Ce n'est pas le cas de l'élection de la députation au Conseil des Etats. Sa désignation au système majoritaire permet à l'un des deux blocs politiques du Canton d'occuper les deux sièges à la Chambre haute. Ce fut le cas durant les quatre dernières législatures. Si cette représentation monocolor pouvait encore trouver quelque justification lorsque le Conseil d'Etat représentait effectivement les cantons, elle apparaît aujourd'hui anachronique, du fait que notre sénat délibère suivant les clivages des partis, à l'instar du Conseil national.

Lors de la révision de la Constitution, adoptée en 2000, le PSN avait proposé de passer à l'élection proportionnelle de la députation au Conseil des Etats. La majorité de droite d'alors, qui occupait les deux sièges à la Chambre haute, avait refusé ce changement.

Après 4 ans où la gauche a, à son tour, occupé deux sièges, 2007 a connu un retour à la proportionnelle de fait, telle qu'elle a prévalu jusqu'en 1987 et de 1999 à 2003.

Le PSN estime donc que le moment est opportun pour rouvrir la discussion afin d'unifier le mode d'élection du Conseil national et du Conseil des Etats. Il en résultera une équitable représentation des forces politiques neuchâteloises et une simplification des élections fédérales qui ne se dérouleraient plus qu'en un seul tour.